



92 Montée de la Mairie- 73460 TOURNON  
04 79 38 51 90 - [mairie@tournon-savoie.com](mailto:mairie@tournon-savoie.com)  
<http://www.tournon-savoie.com>

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026**

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX**

**LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE A 19H**

| Nombre de membres |           |           |
|-------------------|-----------|-----------|
| En exercice       | Présents  | Votants   |
| <b>15</b>         | <b>14</b> | <b>14</b> |

| Date convocation | Date affichage | N° délibération |
|------------------|----------------|-----------------|
| 16/09/2026       | 16/09/2026     | <b>2026/53</b>  |

Présents : BERTHET Sandrine, CARMONA David, CHARDONNET Emilie, CHEVRIER-GROS Anne-Lise, COMBAZ BEN Ariba Shaina, DELATTRE Carole, FLORES Patrice, LASSIAZ Fabienne, LASSIAZ Zakari, MARCHI Arnaud, MURAZ-DULAURIER Gilles, OMELTCHENKO Luc, RIMBOUD Christelle, TRABICHET Jerry

Absent : CHATELAIN Éric

Secrétaire : CARMONA David

A 19h00, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### **DELIBERATION N°2026/53**

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DU RETABLE DE L'ÉGLISE DE TOURNON PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune possède un retable (autel et retable dit de la Vierge Autel du Rosaire) conservé dans l'église de Tournon et inscrit au titre des monuments historiques, sous l'identifiant AOA-2135.

Ce retable présente des signes d'affaissement au niveau de la structure, qui nécessite des travaux de restauration. La commune propriétaire de cet édifice a consulté un restaurateur spécialisé qui a proposé un devis en septembre 2026 pour un montant de 6 899 € HT.

Les objets protégés au titre des Monuments historiques sont soumis à une demande d'autorisation de travaux sur monuments historiques (*cerfa n°15459-02*) instruit par la DRAC dans un délai de 2 mois. La restauration des objets inscrits au titre Monuments historiques peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat (DRAC) (*à hauteur de 30% du montant HT des travaux*), du Département de la Savoie (*à hauteur de 15% du montant HT*) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (*à hauteur de 15% du montant HT de ces mêmes travaux*).

Afin de limiter la dégradation de l'objet, il est envisagé de réaliser les travaux de restauration le plus rapidement possible. Aussi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser ces travaux et de réaliser les demandes de subvention auprès de la DRAC, du Département de la Savoie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Madame le Maire propose de solliciter des subventions pour la restauration du retable de l'Eglise de la commune de Tournon.

Madame Le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

| MONTANT PRÉVISIONNEL HT DU PROJET | 6 899.00 €  |
|-----------------------------------|-------------|
| FINANCEURS SOLLICITES             | Montants HT |
| Autofinancement commune (40 %)    | 2 758 €     |
| ETAT (30%)                        | 2 071 €     |
| DÉPARTEMENT (15 %)                | 1 035 €     |
| REGION (15%)                      | 1 035 €     |

### DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** le coût prévisionnel du projet pour un montant de 6 899 € HT
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- ✓ **SOLLICITE** l'Etat pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 071 € HT
- ✓ **SOLLICITE** le Département pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 035 € HT
- ✓ **SOLLICITE** la Région pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 1 035 € HT
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

Le Maire  
**Sandrine BERTHET**



Le secrétaire de séance  
**David CARMONA**



*Transmis au contrôle de légalité*

Le 28 SEP. 2026

Publié le 28 SEP. 2026